

UPOV

TG/52/6(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE: 2011-01-10

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

PROJET

**GROSEILLIER COMMUN,
GROSEILLIER ROUGE**

Code UPOV : RIBES_RUB

Ribes rubrum L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un expert de l'Afrique du Sud

pour examen par le

*Comité technique à sa quarante-septième session,
qui se tiendra à Genève du 4 au 6 avril 2011*

Autres noms communs* :

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Ribes rubrum L.;</i> <i>Ribes sylvestri</i> (Lam.) Mert. et W.Koch; <i>Ribes vulgare</i> Lam. ; <i>Ribes sativum</i> (Rchb.) Syme	Red Currant, White currant	groseillier commun, groseillier rouge	Rote Johannisbeere, Weiße Johannisbeere	grosellero común, grosellero rojo

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN	3
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	3
3.2 Lieu des essais.....	3
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen	4
3.4 Protocole d'essai	4
3.5 Essais supplémentaires.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	4
4.1 Distinction.....	4
4.2 Homogénéité	5
4.3 Stabilité	6
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	6
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1 Catégories de caractères.....	6
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	7
6.3 Types d'expression.....	7
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples.....	8
6.5 Légende.....	8
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	9
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	18
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères	18
8.2 Explications portant sur certains caractères	18
8.3 Synonymes des variétés indiquées à titre d'exemples.....	23
9. BIBLIOGRAPHIE.....	24
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	25

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Ribes rubrum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de pieds racinés.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

5 pieds racinés.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importante.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants. Il est notamment essentiel que les plantes produisent une récolte satisfaisante de fruits à chacun des deux cycles de fructification.

3.1.2 Le cycle de végétation est constitué par la durée d'une seule saison de végétation, qui commence avec le débourrement (floraison ou croissance végétative), se poursuit par la floraison et la récolte des fruits et s'achève à la fin de la période de dormance suivante par la formation des boutons de la nouvelle saison.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Afin de permettre l'évaluation des caractères relatifs au port, les plantes doivent pousser en buisson.

3.4 *Protocole d'essai*

Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 5 plantes au moins.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 *Différences reproductibles*

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 *Différences nettes*

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 5 plantes ou des parties prélevées sur chacune

de ces 5 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 'Examen de la distinction', section 4 'Observation des caractères') :

- MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation: visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation: pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 5 plantes, aucune plante hors-type n'est tolérée.

4.3 *Stabilité*

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- (a) Grappe : longueur, pédoncule exclu (caractère 22)
- (b) Baie : taille (caractère 25)
- (c) Baie : couleur (caractère 27)
- (d) Époque du début de la maturité des fruits (caractère 30)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6 (section 6.1.2)

(QL) Caractère qualitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

(QN) Caractère quantitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

(PQ) Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6 (section 6.3)

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(g) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*) (+)	VG Plant: vigor	Plante : vigueur	Pflanze: Wuchsstärke	Planta: vigor		
QN (a)	weak	faible	gering	débil	Pink Dutch	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Maarse's Prominent, Mulka, Rovada	5
	strong	forte	stark	fuerte	Jonkheer van Tets, Rote Vierländer, Ruby Castle	7
2. (*)	VG Plant: density of shoots	Plante : densité des rameaux	Pflanze: Dichte der Triebe	Planta: densidad de las ramas		
QN (a)	sparse	faible	locker	laxa	Heros, Krenever, Losan	3
	medium	moyenne	mittel	media	Random, Rote Vierländer, Rovada	5
	dense	élevée	dicht	densa	Mulka, Red Dutch, Rote Versailles, Tattran	7
3. (*) (+)	VG Plant: habit	Plante : port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte		
PQ (a)	upright	dressé	aufrecht	erguido	Bad Gasteiner, Bar le Duc	1
	semi-upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Random	2
	spreading	étalé	breitwüchsig	rastrero	Heros, Jonkheer van Tets, Losan	3
4. (*)	VG Plant: number of basal shoots	Plante : nombre de pousses basales	Pflanze: Anzahl Basistriebe	Planta: número de ramas basales		
QN (a)	few	petit	gering	bajo	Heros, Krenever, Rolan	3
	medium	moyen	mittel	medio	Red Dutch, Rote Vierländer	5
	many	grand	groß	alto	Detvan, Mulka	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
5. (* (+)	VG Bud: position in relation to shoot	Bourgeon : position par rapport au rameau	Knospe: Stellung im Verhältnis zum Trieb	Yema: posición en relación con la rama		
QN (b)	adpressed or slightly held out	appliqué ou légèrement décollé	anliegend oder leicht abstehend	alineada o ligeramente divergente	Jonkheer van Tets, Natalia, Witan	1
	moderately held out	modérément décollé	mäßig abstehend	moderadamente divergente	Heinemanns Rote Spätlese	2
	strongly held out	fortement décollé	stark abstehend	fuertemente divergente	Traubenwunder, Tydeman's Seedling	3
6. (* (+)	VG Bud: length	Bourgeon : longueur	Knospe: Länge	Yema: longitud		
QN (b)	short	court	kurz	corta	Kimere, London Market, Rovada	3
	medium	moyen	mittel	media		5
	long	long	lang	larga	Augustus	7
7. (* (+)	VG Bud: shape of apex	Bourgeon : forme du sommet	Knospe: Form der Spitze	Yema: forma del ápice		
QN (b)	narrow acute	aigu étroit	schmal spitz	agudo estrecho		1
	broad acute	aigu large	breit spitz	agudo ancho		2
	rounded	arrondi	abgerundet	redondeado		3
8. (* (+)	VG Bud: anthocyanin coloration	Bourgeon : pigmentation anthocyanique	Knospe: Anthocyanfärbung	Yema: pigmentación antociánica		
QN (b)	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil		1
	weak	faible	gering	débil		3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	strong	forte	stark	fuerte		7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. (*)(+)	VG Bud: bloom	Bourgeon : pruite	Knospe: Bereifung	Yema: pruina		
QN (b)	weak	faible	gering	débil	Cascade, Frauendorfi	1
	medium	moyenne	mittel	media	Jonkheer van Tets, Palants Sämling, Red Dutch	3
	strong	forte	stark	fuerte	Augustus, Detvan, Houghton Castle, Rovada	5
10. (*)(+)	VG Young shoot: anthocyanin coloration	Jeune rameau : pigmentation anthocyanique	Junger Trieb: Anthocyanfärbung	Rama joven: pigmentación antociánica		
QN	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Maarse's Prominent	1
	weak	faible	gering	débil	Augustus, Houghton Castle, Roodneus	2
	medium	moyenne	mittel	media	Präkanda	3
	strong	forte	stark	fuerte	Hochrote Frühe	4
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		5
11. (*)(+)	VG Young leaf: intensity of green color	Jeune feuille : intensité de la couleur verte	Junges Blatt: Intensität der Grünfärbung	Hoja joven: intensidad del color verde		
QN (d)	light	faible	hell	clara	Maarse's Prominent, Roodneus	3
	medium	moyenne	mittel	media	Cascade	5
	dark	foncée	dunkel	oscura	Red Lake	7
12. (*)(+)	VG/ MG Leaf blade: length	Limbe : longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN (e)	short	court	kurz	corto	Red Lake	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	long	long	lang	largo	Rosetta, Traubenwunder	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
13. VG/ (*) MG	Leaf blade: width	Limbe : largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	(e) narrow	étroit	schmal	estrecho	Rosetta	3
	medium	moyen	mittel	medio		5
	broad	large	breit	ancho	Frauendorfi	7
14. VG/ (*) MG (+)	Leaf blade: ratio length/width	Limbe: rapport longueur/ largeur	Blattspreite: Verhältnis Länge/Breite	Limbo: relación longitud/anchura		
QN	(e) moderately compressed	modérément comprimé	mäßig zusammengedrückt	moderadamente comprimido	Cascade, Witte van Huisman	3
	medium	moyen	mittel	medio	Augustus, Detvan	5
	moderately elongated	modérément allongé	mäßig langgezogen	moderadamente alargado	Trent	7
15. VG (*)	Leaf: intensity of green color of upper side	Feuille : intensité de la couleur verte de la face supérieure	Blatt: Intensität der Grünfärbung der Oberseite	Hoja: intensidad del color verde del haz		
QN	(e) light	légère	hell	clara	Imperial Blanche	1
	medium	moyenne	mittel	media	Jonkheer van Tets, Laxton's No.1	3
	dark	foncée	dunkel	oscura	Augustus, Red Dutch	5
16. VG (*) (+)	Petiole: thickness	Pétiole : épaisseur	Blattstiel: Dicke	Pecíolo: grosor		
QN	(e) thin	mince	dünn	delgado	Hosszufurtu, Kordes Rotes Wunder	1
	medium	moyen	mittel	medio	Witte Hollander	3
	thick	épais	dick	grueso	Detvan, Imperial Blanche	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
17. VG (* (+)	Inflorescence: number of flowers	Inflorescence : nombre de fleurs	Blütenstand: Anzahl Blüten	Inflorescencia: número de flores		
QN	(f) few	petit	gering	bajo	Primus, Traubenwunder, Victoria	3
	medium	moyen	mittel	medio	Heros, Jonkheer van Tets	5
	many	grand	groß	alto	Detvan, Heinemanns Rote Spätlese, Rovada	7
18. VG (* (+)	Inflorescence: anthocyanin coloration of rachis	Inflorescence : pigmentation anthocyanique du rachis	Blütenstand: Anthocyanfärbung der Spindel	Inflorescencia: pigmentación antociánica del raquis		
QN	(f) absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Devínska Vel'koplodná, Heros	1
	weak	faible	gering	débil	Frauendorfi, Laxton's No.1	3
	medium	moyenne	mittel	media	Random	5
	strong	forte	stark	fuerte	Argos Piros, Heinemanns Rote	7
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
19. VG (* (+)	Flower: size	Fleur : taille	Blüte: Größe	Flor: tamaño		
QN	(f) small	petite	klein	pequeña	Maarse's Prominent	3
	medium	moyenne	mittel	media	Cascade, Rotet, Rovada	5
	large	grande	groß	grande	Loppersummer, Red Lake	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota	
20. (*) (+)	VG	Flower: curvature of calyx	Fleur : courbure du calice	Blüte: Biegung des Kelchs	Flor: curvatura del cáliz		
QN	(f)	very weak	très faible	sehr gering	muy débil	Devínska Vel'koplodná, Heros	1
		weak	faible	gering	débil	Houghton Castle, Jonkheer van Tets	2
		moderate	modérée	mäßig	moderada	Frauendorfi, Mulka, Rote Vierländer	3
		strong	forte	stark	fuerte	Red Dutch	4
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		5
21. (*)	VG	Flower: anthocyanin coloration of calyx	Fleur : pigmentation anthocyanique du calice	Blüte: Anthocyanfärbung des Kelchs	Flor: pigmentación antocianica del cáliz		
QN	(f)	absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Chenonceau, Devínska Vel'koplodná, Heros	1
		weak	faible	gering	débil	Jonkheer van Tets, Minnesota 69, Rote Vierländer	3
		medium	moyenne	mittel	media	Detvan, Mulka, Roodneus	5
		strong	forte	stark	fuerte	Bad Gasteiner, Red Dutch	7
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		9
22. (*) (+)	VG/ MG	Fruit truss: length excluding stalk	Grappe : longueur, pédoncule exclu	Traube: Länge ohne Stiel	Racimo de frutos: longitud excluyendo el pedúnculo		
QN	(g)	very short	très courte	sehr kurz	muy corto		1
		short	courte	kurz	corto	Imperial Blanche	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Rondom	5
		long	longue	lang	largo	Blanka, Jonkheer van Tets	7
		very long	très longue	sehr lang	muy largo	Detvan	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota	
23. (*) (+)	VG/ MG	Fruit truss: length of stalk	Grappe : longueur du pédoncule	Traube: Länge des Stiels	Racimo de frutos: longitud del pedúnculo		
QN	(g)	short	court	kurz	corto	3	
		medium	moyen	mittel	medio	Versailles Blanche	5
		long	long	lang	largo	Augustus, Redpoll, Roodneus	7
24. (*)	VG	Fruit truss: density of berries	Grappe : densité des baies	Traube: Dichte der Beeren	Racimo de frutos: densidad de bayas		
QN	(g)	sparse	faible	locker	laxa	Devínska Vel'koplodná,	3
		medium	moyenne	mittel	media	Rogwood, Traubenwunder	5
		dense	élevée	dicht	densa	Kimere, Kordes Rotes Wunder, Rosetta	7
25. (*)	VG	Berry: size	Baie : taille	Beere: Größe	Baya: tamaño		
QN	(g)	very small	très petite	sehr klein	muy pequeña	Devínska Vel'koplodná, Mulka	1
		small	petite	klein	pequeña	Houghton Castle, Laxton's Perfection	3
		medium	moyenne	mittel	media	Augustus, Laxton's No.1, Rote Vierländer	5
		large	grande	groß	grande	Heros, Jonkheer van Tets	7
		very large	très grande	sehr groß	muy grande	Cascade	9
26. (*) (+)	VG	Berry: shape	Baie : forme	Beere: Form	Baya: forma		
PQ	(g)	oblate	aplatie	breitrund	achatada	Laxton's No.1, Zitavia	1
		circular	circulaire	kreisförmig	circular	Mulka	2
		pyriform	pyriforme	birnenförmig	piriforme	Rote Vierländer, Witte Hollander	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
27. (*)	VG Berry: color	Baie : couleur	Beere: Farbe	Baya: color		
PQ (g)	white	blanche	weiß	blanco	Bar le Duc, Blanka, Versailles Blanche, Witte Hollander, Witte Parel, Zitavia	1
	pink	rose	rosa	rosa	Hossfurtu, Rosa Hollander, Rosa Sport	2
	light red	rouge clair	hellrot	rojo claro	Präkanda	3
	medium red	rouge moyen	mittelrot	rojo medio	Jonkheer van Tets, Rondon, Rotet, Victoria	4
	dark red	rouge foncé	dunkelrot	rojo oscuro	Jobs 88, Laxton's Perfection, Mulka, Roodneus, Stanza	5
28. (*) (+)	MG Time of bud burst	Époque de débourrement	Zeitpunkt des Knospenaufbruchs	Época de apertura de yemas		
QN	early	précoce	früh	temprana	Detvan, Rondon	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Rote Vierländer	5
	late	tardive	spät	tardía	Frauendorfi, Kaukasische, Laxton's Perfection	7
29. (*) (+)	MG Time of beginning of flowering	Époque du début de la floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de inicio de la floración		
QN	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Hosszufurtu, Turnier	1
	early	précoce	früh	temprana	Heros, Jonkheer van Tets	3
	medium	moyenne	mittel	media	Losan, Rote Vierländer	5
	late	tardive	spät	tardía	Red Dutch, Rondon, Victoria	7
	very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Mulka	9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
30.	MG	Time of beginning of fruit ripening	Époque du début de maturité des fruits	Zeitpunkt des Beginns der Fruchtreife	Época de inicio de la maduración del fruto	
	QN	very early	très précoce	sehr früh	muy temprana	Jonkheer Van Tets 1
		early	précoce	früh	temprana	Heros, Red Lake 3
		medium	moyenne	mittel	media	Detvan, Mulka 5
		late	tardive	spät	tardía	Blanka, Krenever, Red Dutch 7
		very late	très tardive	sehr spät	muy tardía	Heinemanns Rote Spätlese, Tatran 9

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations doivent être effectuées sur des buissons non taillés pendant la période de dormance.
- (b) Les observations sur le bourgeon doivent être effectuées à l'époque du début de son développement.
- (c) Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées, à l'époque de maturité du fruit, sur le tiers supérieur d'un rameau d'un an.
- (d) Les observations doivent être effectuées à l'époque de pleine floraison.
- (e) Les observations doivent être effectuées à l'époque du début de la maturité des fruits. (voir Ad. 30)

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : vigueur

La vigueur de la plante doit être jugée d'après l'abondance générale de la croissance végétative.

Ad. 3 : Plante : port



1
dressé



2
demi-dressé



3
étalé

Ad. 5 : Bourgeon : position par rapport au rameau



1
appliqué ou légèrement décollé



2
modérément décollé

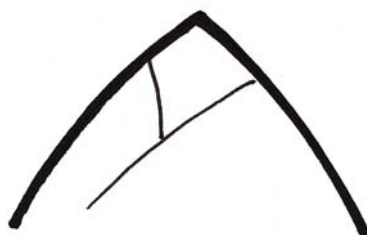


3
fortement décollé

Ad. 7 : Bourgeon : forme du sommet:



1
aigu étroit



2
aigu large



3
arrondi

Ad. 9: Bourgeon : pruine

La pruine est le film brillant sur les écailles, qui peut être retiré par friction.

Ad. 10 : Jeune rameau : pigmentation anthocyannique

La pigmentation anthocyannique doit être observée sur la feuille et le rameau pendant la croissance rapide.

Ad. 14 : Limbe : rapport longueur/ largeur



3
modérément comprimé

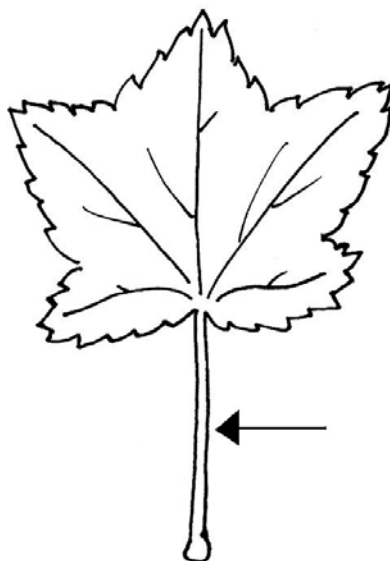


5
moyen



7
modérément allongé

Ad. 16 : Pétiole : épaisseur



Ad. 17 : Inflorescence : nombre de fleurs

Le nombre de fleurs à observer correspond au nombre total de fleurs, que celles-ci soient ouvertes ou non.

Ad. 20 : Fleur : courbure du calice



1
très faible



2
faible



3
modérée

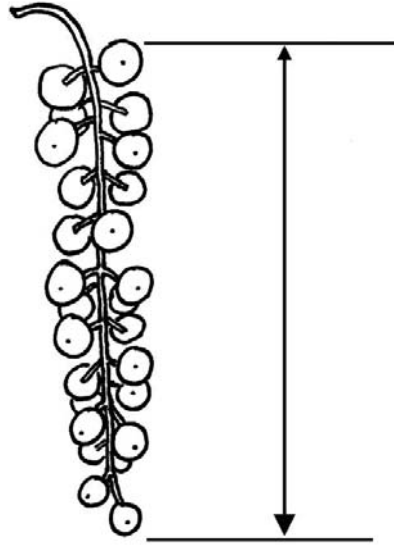


4
forte






5
très forte

Ad. 22 : Grappe : longueur, pédoncule exclu



Ad. 26 : Baie : forme

		partie la plus large	
		en dessous du milieu	au milieu
rapport longueur/ largeur	étroite (allongée)		
		 <p>3 pyriforme</p>	 <p>2 circulaire</p>
large (comprimée)			 <p>1 aplatie</p>

Ad. 28 : Époque de débourrement

L'époque de débourrement est l'époque à laquelle 10% des plantes sont au stade de débourrement.

Ad. 29 : Époque du début de la floraison

L'époque du début de la floraison est l'époque à laquelle 10% des plantes commencent à fleurir.

Ad. 30 : Époque du début de maturité des fruits

L'époque du début de maturité des fruits est l'époque à laquelle le fruit commence à se détacher facilement de la plante.

8.3 *Synonymes des variétés indiquées à titre d'exemples*

Variétés indiquées à titre d'exemples	Synonyme (s)
Imperial Blanche	Imperial White, Weiße Kaiserliche
Red Dutch	Roder Hollande, Rote Holländische
Rote Vierländer	Earliest of Fourlands, Erstling aus Vierlanden
Stanza	St. Anna-Beere
Versailles Blanche	Weiße Versailler
Witte Hollander	Weiße Holländische, White Dutch
Witte Parel	White Pearl

9. Bibliographie

Keipert, K., 1981: Beerenobst. Ulmer Verlag. Stuttgart, DE, 349 pp.

Hoffman, M.H.A., 2005: List of names of woody plants. Praktijkonderzoek Plant & Omgeving BV. Boskoop, NL, 871 pp.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1 Nom botanique	<i>Ribes rubrum</i> L.; <i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. et W.Koch; <i>Ribes vulgare</i> Lam.; <i>Ribes sativum</i> (Rchb.) Syme	
1.2 Nom commun	Groseillier commun, groseillier rouge	
2. Demandeur		
Nom	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
Numéro de téléphone	<input type="text"/>	
Numéro de télécopieur	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>	
3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur		
Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>	
Référence de l'obtenteur	<input type="text"/>	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures
- b) multiplication *in vitro*
- c) Autre (préciser)

4.2.2 Semences

4.2.3 Autre (veuillez préciser)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Grappe : longueur, pédoncule exclu (22)		
très courte		1 []
très courte à courte		2 []
courte	Imperial Blanche	3 []
courte à moyenne		4 []
moyenne	Rondon	5 []
moyenne à longue		6 []
longue	Blanka, Jonkheer van Tets	7 []
longue à très longue		8 []
très longue	Detvan	9 []
5.2 Baie : taille (25)		
très petite	Devínska Vel'koplodná, Mulka	1 []
très petite à petite		2 []
petite	Houghton Castle, Laxton's Perfection	3 []
petite à moyenne		4 []
moyenne	Augustus, Laxton's No.1, Rote Vierländer	5 []
moyenne à grande		6 []
grande	Heros, Jonkheer van Tets	7 []
grande à très grande		8 []
très grande	Cascade	9 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE		Page {x} de {y}	Numéro de référence :
Caractères	Exemples	Note	
5.3 Baie : couleur (27)			
blanche	Bar le Duc, Blanka, Versailles Blanche, Witte Hollander, Witte Parel, Zitavia	1	
rose	Hossfurtu, Rosa Hollander, Rosa Sport	2	
rouge clair	Präkanda	3	
rouge moyen	Jonkheer van Tets, Rondom, Rotet, Victoria	4	
rouge foncé	Jobes 88, Laxton's Perfection, Mulka, Roodneus, Stanza	5	
5.4 Époque du début de maturité des fruits (30)			
très précoce	Jonkheer van Tets	1[]	
très précoce à précoce		2[]	
précoce	Heros, Red Lake	3[]	
précoce à moyenne		4[]	
moyenne	Detvan, Mulka	5[]	
moyenne à tardive		6[]	
tardive	Blanka, Krenever, Red Dutch	7[]	
tardive à très tardive		8[]	
très tardive	Heinemanns Rote Spätlese, Tatran	9[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Fruit : couleur</i>	<i>rose</i>	<i>rouge moyen</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>(Dans l'affirmative, veuillez préciser)</p> <p>7.3 Autres renseignements</p> <p>Une image en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.</p>		
<p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

9.3 Le matériel à examiner a-t-il été soumis à un test de dépistage de virus et autres agents pathogènes?

Oui []

(veuillez fournir les précisions indiquées par l'autorité)

Non []

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]